

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des comptes publics présente son premier rapport :

### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 2 décembre 2025, à 18 h 30, dans l'enceinte de l'Assemblée.

### Questions à l'étude :

- Le rapport *Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* du vérificateur général, daté de mars 2022;
- le chapitre « Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année » tiré du rapport intitulé *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général, daté de février 2025.

### Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M<sup>me</sup> CHEN;
- M<sup>me</sup> COMPTON;
- M<sup>me</sup> DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M. EWASKO;
- M. GOERTZEN (président);
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M. MALOWAY (vice-président);
- M. OXENHAM;
- M<sup>me</sup> STONE.

Substitution effectuée avant la réunion :  
M<sup>me</sup> BYRAM remplace M<sup>me</sup> STONE.

### Personnes étant intervenues :

- Tyson Shtykalo, vérificateur général du Manitoba;
- Mona Pandey, sous-ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.

### Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport *Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* du vérificateur général, daté de mars 2022, et l'a adopté sans modifications.

### Chapitre étudié dont l'examen a été complété :

Le Comité a examiné le chapitre « Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année » tiré du rapport intitulé *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général, daté de février 2025, et l'a adopté sans modifications.

Le président,

Rapport présenté par :

\_\_\_\_\_  
M. GOERTZEN

Le 2 décembre 2025